

Règlement de la course CAMI 5K

Article 1 - Organisation

My Sport Agency, en collaboration avec le Club Athlétique de Balma, organise une course caritative de 5km au profit de l'association CAMI Sport et Santé, le dimanche 21 avril 2024, nommée "CAMI 5K".

Article 2 - Déroulement de l'épreuve

La CAMI 5K est une épreuve de course sur route individuelle avec un parcours fléché qui consiste en une boucle de 5km.

La course comprend 4 catégories :

- une course chronométrée
- un challenge entreprise : course individuelle et un classement par entreprise sera établi
- une course en duo avec une main attachée entre les 2 coureurs
- une marche/rando pédestre

Une course enfant de 1km autour de la piste d'athlétisme du complexe sportif de Balma est organisée en amont de la course de 5km, à 10h.

Catégorie	Type	Distance	Dénivelé	Horaire départ	Lieu de <u>départ</u> et <u>d'arrivée</u>	Nombres de dossards disponibles
enfant	sur piste	1km	0m	10h	Piste d'athlétisme stade Balma	300
5km chronométré	sur route	boucle 5km	13m	10h30	Piste d'athlétisme stade Balma	750
challenge entreprise	sur route	boucle 5km	13m	10h30	Piste d'athlétisme stade Balma	
course en duo	sur route	boucle 5km	13m	11h30	Piste d'athlétisme stade Balma	750
Randonnée pédestre	sur route	boucle 5km	13m	11h30	Piste d'athlétisme stade Balma	

La course enfant est ouverte aux 7-12 ans.

La course est ouverte à toutes les personnes à partir de 16 ans (à partir de la catégorie minimales, 14-15 ans selon le règlement de la FFA), licenciées ou non.

La rando pédestre est ouverte à tous et non chronométrée. Elle ne nécessite pas de certificat médical ou de PPS.

Un ravitaillement est prévu à la fin de l'épreuve, sur le village départ/arrivée au stade de Balma.

Attention : pas de gobelet sur les tables de ravitaillement, prévoir un gobelet avec possibilité de s'en procurer un sur place moyennant consigne.

Matériel : Il n'y a pas de matériel obligatoire. Néanmoins, il est recommandé de prévoir une réserve d'eau et éventuellement de quoi s'alimenter même si le petit déjeuner vous sera proposé en supplément dès l'ouverture du village, et un ravitaillement est prévu à la fin de la course.

Matériel autorisé pour la marche : bâton de marche nordique.

Article 3 - Conditions d'engagement

Les inscriptions se font uniquement par Internet jusqu'au vendredi 19 avril 2024 à 23h59 (sauf si l'une ou la totalité des épreuves sont complètes avant cette date. L'organisation communiquera à ce sujet en temps et en heure). Passé cette date, il ne sera plus possible de s'inscrire.

Des contrôles anti-dopage pourront être effectués à l'arrivée, sur les concurrents désignés par la FFA.

3.a. Administratif :

Les épreuves sont ouvertes aux licencié(e)s Fédération Française d'Athlétisme saison 2023-2024 ou FSCF, FSGT ou UFOLEP (qui doit faire apparaître la mention « athlétisme »).

Aussi, conformément à l'article 231-2-1 du code du sport :

- Les coureurs non licenciés à la FFA devront
 - fournir obligatoirement un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, daté de moins d'un an à la date de l'épreuve

Les certificats médicaux devront obligatoirement être déposés sur internet lors de l'inscription. Le certificat médical n'est pas obligatoire pour les randonneurs.

OU

- fournir l'attestation de fin de parcours du Parcours Prévention Santé (PPS), daté de moins de 3 mois à la date de l'épreuve disponible ici pps.athle.fr
- Les coureurs licenciés à la FFA, à l'UFOLEP devront fournir la photocopie de leur licence en cours de validité.

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation qui pourra être téléchargée sur le site.

3.b. Cession de dossard : Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

3.c. Droit à l'image : Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image relatif à l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur pour l'utilisation faite de son image.

3.d. Données personnelles : Chaque concurrent autorise l'organisateur à utiliser ses coordonnées postales et/ou électroniques à des finalités compatibles à l'organisation de la course.

3.e. Accompagnement et assistance :

- Aucun accompagnateur à pied ou à vélo ne sera autorisé sur le parcours.
- Aucune assistance n'est autorisée. Toute aide extérieure, y compris ravitaillement hors zone, est interdite et disqualificative.
- Les animaux sont interdits

3.f. Environnement : Les participants s'engagent à respecter les ressources naturelles et l'environnement sur l'ensemble du parcours et du village. Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

3.g. Abandon : Tout participant ayant abandonné a pour obligation de prévenir l'organisation et de remettre son dossard et la puce qui lui auront été confiés au départ

Article 4 - Inscriptions et règlement

Conditions tarifaires :

Catégorie	Tarif	Fin des inscriptions
enfant	Gratuit	le jour de la course, dans la limite des dossards disponibles, dimanche 21 avril 2024, de 8h à 9h30 au stand de retrait des dossards
5km chronométré	12€	vendredi 19 avril 2024 à 23h59 ; Pas d'inscription le jour de la course
challenge entreprise	20€/pers	
course en duo	22€	
marche	12€	

Frais d'inscription en ligne à la charge du coureur. Prélèvements au moment de l'inscription (4.95% du montant de l'inscription + 0.55€ par transaction bancaire)

- Inscriptions et règlement en ligne sur le site du chronométreur ChronoStart
- Le nombre de participants est limité à 1200 coureurs maximum.

Article 5 - Dossards

- Le retrait individuel des dossards et des puces récupérables se fera le samedi 20 avril au magasin RRUNNING de Balma et le dimanche 21 avril 2024 de 8h à 10h au village départ/arrivée au stade de Balma.
- Pour retirer votre dossard, vous devrez obligatoirement vous munir des pièces suivantes :

- Votre JUSTIFICATIF D'INSCRIPTION (reçu par mail lors de l'inscription).
- Une pièce d'identité en cours de validité.
- Licencié(e)s FFA : votre licence FFA 2023/2024
- Non Licencié(e)s et Licences loisirs : si non présent dans votre espace coureur au moment du retrait du dossard, il faudra fournir un certificat médical de « Non contre-indication à la pratique de la COURSE EN COMPÉTITION » de moins d'1 an à la date de l'épreuve sauf pour le 5km marche et la randonnée ou votre PPS
- Mineurs : l'autorisation signée du responsable légal est obligatoire pour les non licenciés.

Tout manquement aux points ci-dessus obligera l'organisateur à refuser le départ, ceci pour des raisons d'assurance.

- L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, le dossard fourni par l'organisation sur la poitrine.
- Chronométrage à puce récupérable réalisé par ChronoStart
- Les puces seront à restituer à la fin de la course
- Résultats et photos sur le site cami5K.fr

Article 6 - Sécurité

- Chaque concurrent qui participe à la compétition, le fait sous sa propre responsabilité (ou celle de ses parents pour les mineurs). La responsabilité des organisateurs est dérogée dès abandon, disqualification, arrêt sur décision médicale ou autre décision des organisateurs.
- Des signaleurs seront postés sur le parcours
- Une équipe de secouristes avec ambulance sera présente au départ et à l'arrivée
- Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.
- Pour la sécurité des coureurs, le port des oreillettes est déconseillé pendant la course.
- En application de l'article 20 du Règlement de la C.N.C.H.S. tout accompagnateur, notamment à bicyclette et à roller, est interdit, sous peine de disqualification.
- La décision d'un juge arbitre, assisté de juges officiels de course pour la régularité de l'épreuve, sera sans appel.

Article 7 - Assurances et responsabilité.

- Les organisateurs sont couverts par une assurance civile.
- Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.
- Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.
- L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de vol ou perte d'effets personnels qui surviendrait durant le jour de la compétition.
- Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les clauses et les contraintes sous peine de disqualification.
- En cas de force majeure, catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils

devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur.

- Le simple fait de s'inscrire de son plein gré à cette épreuve entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que celui de la FFA.
- Les organisateurs se réservent le droit de modifier ce règlement à tout moment s'ils y étaient contraints pour des raisons de sécurité ou qui seraient imposées par les autorités compétentes.

Article 8 - Classements et Récompenses

- Un classement général, par sexe et par catégorie sera établi
- Les résultats seront publiés sur le village et sur les sites internet suivants : www.cami5k.fr et <http://resultat.chrono-start.com>

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leurs résultats sur ces sites en cas de motif légitime (pour la FFA, en faire directement la demande à l'adresse électronique dpo@athle.fr).

- Récompenses pour les trois premiers :
 - Premiers homme et femme du 5km chronométré et du challenge entreprise
 - Premier duo de la course en duo
- La remise des récompenses aura lieu vers 12h30 sur le village départ/arrivée au stade de Balma et sera suivie d'un repas (uniquement sur réservation).

Article 9 – Remboursement

Tout engagement est ferme et définitif. Il n'y aura pas de remboursement en cas de non participation.

- L'annulation par le participant entraînant un remboursement n'est possible que sur présentation d'un justificatif médical attestant de sa non-participation.
- Aucun remboursement pour défaut de non présentation du certificat médical OU certificat PPS.

Article 7 – Annulation

En cas de force majeure (intempéries exceptionnelles, pandémie, ou interdiction administrative), l'organisation se réserve le droit de modifier les épreuves et leur déroulement (parcours, horaires...), de reporter, ou d'annuler la manifestation. Dans ce dernier cas, les droits d'inscriptions seront remboursés hors coûts prélevés par le site d'inscription en ligne. L'organisation s'engage à communiquer sur ce sujet dans les 15 jours suivant l'annulation ou le report.